



# Assemblée générale

Distr. générale  
1<sup>er</sup> décembre 2023  
Français  
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session  
Point 120 de l'ordre du jour

## Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

### Rapport de la Deuxième Commission

*Rapporteur* : M. Ivaylo Gatev (Bulgarie)

#### I. Introduction

1. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 8 septembre 2023, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-huitième session la question intitulée « Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale » et de la renvoyer à toutes les grandes commissions, pour qu'elles passent en revue leurs méthodes de travail et examinent et adoptent leur programme de travail provisoire.
2. La Deuxième Commission a examiné la question à sa 25<sup>e</sup> séance, le 22 novembre 2023. Les débats que la Commission a consacrés à la question sont consignés dans le compte rendu analytique correspondant<sup>1</sup>.

#### II. Examen de projets de décision

##### A. Projet de décision publié sous la cote [A/C.2/78/L.75](#)

3. À sa 25<sup>e</sup> séance, le 22 novembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission » ([A/C.2/78/L.75](#)), déposé par son bureau.
4. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision tel que publié sous la cote [A/C.2/78/L.75](#) et a recommandé à l'Assemblée de l'adopter (voir par. 7 ci-après, projet de décision I).

<sup>1</sup> [A/C.2/78/SR.25](#).



**B. Projet de décision publié sous la cote [A/C.2/78/L.67](#)**

5. À sa 25<sup>e</sup> séance, le 22 novembre, la Commission était saisie d'un projet de décision intitulé « Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale » ([A/C.2/78/L.67](#)), déposé par son bureau.

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision relatif à son projet de programme de travail pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale, tel que publié sous la cote [A/C.2/78/L.67](#), et a recommandé à l'Assemblée de l'adopter (voir par. 7 ci-après, projet de décision II).

### **III. Recommandations de la Deuxième Commission**

7. La Deuxième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de décision suivants :

#### **Projet de décision I**

#### **Revitalisation des travaux de la Deuxième Commission**

L'Assemblée générale, rappelant sa résolution [77/335](#) du 1<sup>er</sup> septembre 2023, en particulier les dispositions relatives à ses méthodes de travail, ainsi que ses décisions 74/537 B du 11 août 2020, 75/548 B du 29 juillet 2021 et 77/538 B du 24 juillet 2023, demande au Bureau de la Deuxième Commission d'organiser, dans les premiers mois de 2024, jusqu'à deux dialogues informels durant lesquels la Commission examinera ses méthodes de travail et d'actualiser le document de séance sur les méthodes de travail de la Deuxième Commission à l'issue de ces discussions.

## **Projet de décision II**

### **Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale**

L'Assemblée générale :

- a) approuve le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour sa soixante-dix-neuvième session, tel que reproduit ci-après ;
- b) invite le Bureau de la Deuxième Commission à sa soixante-dix-neuvième session, lorsqu'il établira le projet de programme de travail et de calendrier de la Commission pour cette session, à tenir compte du programme de travail et du calendrier provisoires de la Commission, tels qu'ils figurent dans le document publié sous la cote [A/C.2/78/CRP.1](#).

#### **Projet de programme de travail<sup>1</sup>**

1. Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable.
2. Questions de politique macroéconomique :
  - a) Commerce international et développement ;
  - b) Système financier international et développement ;
  - c) Soutenabilité de la dette extérieure et développement ;
  - d) Promotion de la coopération internationale dans les domaines de la lutte contre les flux financiers illicites et du renforcement des bonnes pratiques en matière de recouvrement des avoirs pour favoriser le développement durable ;
  - e) Promouvoir l'investissement en faveur du développement durable ;
  - f) Promotion d'une coopération internationale inclusive et efficace en matière fiscale à l'Organisation des Nations Unies.
3. Suivi et mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement.
4. Développement durable :
  - a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21 ;
  - b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement ;
  - c) Réduction des risques de catastrophe ;
  - d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures ;
  - e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique ;

---

<sup>1</sup> La liste définitive des points et points subsidiaires à examiner sera établie à partir des résolutions et décisions adoptées par l'Assemblée générale.

- f) Convention sur la diversité biologique ;
  - g) Rapport de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
  - h) Harmonie avec la Nature ;
  - i) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ;
  - j) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière ;
  - k) La promotion de l'économie sociale et solidaire au service du développement durable.
5. Suivi de l'application du Nouveau Programme pour les villes et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat).
6. Mondialisation et interdépendance :
- a) Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement à l'heure de la mondialisation et de l'interdépendance ;
  - b) Migrations internationales et développement.
7. Groupes de pays en situation particulière :
- a) Suivi de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés ;
  - b) Suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral.
8. Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement :
- a) Activités relatives à la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027) ;
  - b) Coopération pour le développement industriel ;
  - c) Participation des femmes au développement ;
  - d) Mise en valeur des ressources humaines ;
  - e) Éliminer la pauvreté en milieu rural en vue de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.
9. Activités opérationnelles de développement :
- a) Activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ;
  - b) Coopération Sud-Sud pour le développement.
10. Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition.
11. Vers des partenariats mondiaux.
12. Souveraineté permanente du peuple palestinien dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et de la population arabe dans le Golan syrien occupé sur leurs ressources naturelles.
13. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.
14. Planification des programmes.